

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 AVRIL 2017**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix-sept, le 26 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU, Véronique HERAUD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Jean-Claude BROCHARD et Thierry TURBE.

Étaient absentes excusées : Mesdames Virginie CANARD et Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Madame CANARD à Monsieur BERTHELOT  
Madame CURRAN à Madame LUTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

Assistaient à la séance : Catherine COPPIN, DGS.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 29 mars 2017.

**2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

**2.1 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 3 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux de la Commission « Espaces verts » du 3 avril 2017.

***1. GUIDE DES BONNES PRATIQUES***

*Madame TURBE présente la première maquette du guide des bonnes pratiques réalisée et transmise tardivement, repoussant d'autant sa sortie.*

*Le format retenu est une feuille A3 pliée en deux, soit 4 pages de textes et illustrations mettant en avant les interdits, obligations, conseils.*

*Le guide sera imprimé en 2000 exemplaires et mis à disposition du public début mai.*

*Les membres de la commission ont émis leurs observations (contraste, erreurs, mise en page, taille et couleur des caractères...) qui seront transmis à l'agence Rhéa Marketing pour modification de la maquette avant validation du bon à tirer.*

Le « Guide des bonnes pratiques » est distribué aux Conseillers Municipaux et Madame TURBE remercie Thomas TOINEL, assistant de direction, pour son aide dans la réalisation de ce document.

Elle comprend que les actions recommandées peuvent paraître de peu d'importance mais estime qu'un résultat positif peut être obtenu si ces démarches responsables sont appliquées à l'échelle du village.

Monsieur le Maire rappelle que des composteurs sont toujours à disposition des habitants au centre de transfert et que les ambassadeurs du tri apportent les conseils d'utilisation de ces équipements.

Concernant les ordures ménagères, il ajoute que les bacs distribués sont maintenant pucés et que bientôt ils seront les seuls autorisés pour le ramassage. Il indique également que l'amende pour dépôt sauvage peut atteindre 1 500 € et rappelle l'existence de colonnes enterrées à disposition des personnes absentes les jours de ramassage.

Madame TURBE poursuit son exposé.

## ***2. MARCHÉ AUX FLEURS DU 27 MAI 2017***

*Madame TURBE poursuit en rappelant la décision de la commission de participer au marché aux fleurs organisé par l'association La Couarde en Fête au Peu Ragot le samedi 27 mai 2017.*

*Un courrier a été envoyé le 7 mars dernier à la Directrice du service Environnement de la Communauté de Communes, Sylvie DUBOIS, pour lui proposer de tenir un stand commun qui aura pour but de sensibiliser les gens au fleurissement, à l'entretien du domaine public, aux plantes nuisibles, au compostage...*

*A cette occasion, la commune mettra à disposition le guide de bonnes pratiques et expliquera ses orientations en matière de gestion du village. Un cahier sera mis à disposition du public pour recueillir leurs observations. De plus, pour marquer le coup et impulser une dynamique au fleurissement et au jardinage, il est proposé de distribuer des petits sachets de graines de fleurs.*

*D'un point de vue logistique, il sera demandé aux services techniques d'installer le tivolis la veille, soit le vendredi 26 mai à l'emplacement indiqué par l'association organisatrice. Des logos de la Commune et de la Communauté de Communes seront affichés pour bien identifier le stand.*

*Ce dernier sera tenu par les élus selon les permanences suivantes :*

<i>7h-10h</i>	<i>Annick DEVAUD</i>
<i>10h-12h</i>	<i>Véronique HERAUD</i>
<i>12h-14h</i>	<i>Béatrice TURBE</i>
<i>14h-16h</i>	<i>Tony BERTHELOT ou Dominique BAESJOU</i>
<i>16h-18h</i>	<i>Rémy PALITO</i>

Madame TURBE précise que le banc, qui sera sous tivoли, est maintenant réservé et sera partagé avec deux écogardes qui seront chargés d'actions pédagogiques.

Elle remercie Carrefour Contact qui offre les sachets de graines qui seront distribués. A ce sujet, Monsieur le Maire salue l'investissement de la famille MARSOLLET dans la vie du village.

Madame TURBE indique que Les Jardins de Suzanne sont également partenaires de l'opération et conclut en invitant les commerçants et partenaires à un apéritif qui sera organisé sur le stand à 12 H 30.

## **2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 7 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT pour exposer les travaux de la Commission « Communication » qui s'est réunie le 7 avril dernier.

### **1 – CONCOURS PHOTO**

#### ***1.1. Cérémonie de remise des prix***

*La commission propose de remettre les prix, le samedi 24 juin, à la bibliothèque, à l'occasion de l'exposition des photos de Franck VOGEL prévue tout le mois de juin, ou bien dans l'espace extérieur de la mairie où les photos lauréates agrandies pourraient remplacer celles actuellement exposées tout en conservant la photo utilisée pour l'affiche du concours.*

A ce sujet Monsieur le Maire demande que la Commission tienne compte des différentes inaugurations prévues ce jour-là sur la Commune de Sainte Marie.

#### ***1.2. Exposition des photos en lice***

*Les photos des participants au concours seront exposées dans le hall de la mairie du mardi 2 au samedi 27 mai 2017.*

*Au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine d'exposition, les membres du jury<sup>1</sup> seront invités à venir découvrir ces photos et à apprécier leurs qualités. En fonction de cette analyse, le jury se réunira pour décerner ou non les prix.*

*Pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mai, c'est le public qui sera invité à voter pour la plus belle photo.*

### **1.3. Proposition de Katherine WEINLAND**

*Les membres de la commission analysent ensuite les propositions de Madame WEINLAND, photographe, visant à donner un nouveau souffle au concours.*

*Dans le cadre d'une semaine d'animation dédiée à la photo, elle propose une série d'actions possibles :*

- *La Couarde dans ses vitrines,*
- *La Couarde en face à face,*
- *La Couarde et les Couardais,*
- *Ateliers photo,*
- *Photographier La Couarde,*

*La commission trouve ces propositions très intéressantes, notamment la première facile à mettre en œuvre. Une date de rencontre avec Mme WEINLAND devra être fixée pour discuter de ces propositions.*

*Concernant les ateliers photo, Monsieur CLEMENT informe que Monsieur BLANCHARD a programmé une série de dates avec l'Office de Tourisme à partir du mois d'avril.*

*Peggy LUTON informe mener une réflexion avec l'ALSH pour programmer des ateliers autour de la photo dans le cadre des TAP et du centre de loisirs tels que :*

- *Reportage photo,*
- *Roman-photo*
- *...*

### **1.4. 5<sup>ème</sup> édition du concours**

#### **1.4.1. Thème**

*La commission propose pour la 5<sup>ème</sup> édition du concours le thème « Différents et ensemble ».*

*Cette notion devra être précisée en quelques mots : « Les enfants d'une école, les habitants d'un village, les arbres d'une forêt, les poissons d'un aquarium sont différents mais ensembles dans de petits et grands moments. Comment illustrer ce thème par une photo ? C'est à ce défi que le 5<sup>ème</sup> concours photo de la Couarde sur mer vous invite à répondre. »*

---

<sup>1</sup> Monsieur le Maire, Alain CLEMENT, François BLANCHARD, Katherine WEINLAND, Nicolas BELON, André HERAUD, Carine LUTT.

#### 1.4.2. Dotation

La commission propose d'offrir un appareil photo comme prix.

#### 1.4.3. Partenariat

Il est proposé d'envoyer un courrier à Monsieur VERRET, directeur de publication du Phare de Ré, pour lui proposer un partenariat afin de mettre davantage en lumière le concours en contrepartie de la création d'un prix Phare de Ré.

#### 1.4.4. Prix

Il est proposé de réduire le nombre de prix : Grand Prix, Prix du public, Prix du Phare de Ré (si partenariat).

Dans le cadre de la communication, Madame LUTON précise que le BAT de la plaquette des animations 2017 devrait arriver lundi pour une 1<sup>ère</sup> relecture.

Monsieur le Maire met en avant le travail réalisé pour cette plaquette avec 143 animations prévues d'avril à octobre sur le village.

Madame LUTON pense que ce premier format sera évolutif et Monsieur CLEMENT regrette l'absence de retours des utilisateurs, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Monsieur TURBE évoque une présentation sous forme de calendrier auquel on pourrait enlever les pages des semaines ou mois passés.

### **3 - BUDGET COMMUNAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2017 de la Commune le 29 mars dernier, a été prévu l'achat d'une épareuse/débroussailleuse avec des crédits à hauteur de 22 000 € mais que le devis dépasse cette somme et qu'il en est de même pour l'achat de bouées pour 4 700 € alors que le budget ne prévoit que 3 000 €.

Il ajoute que le SDEER a fait parvenir depuis la convention et l'échéancier relatifs aux travaux de reprise d'éclairage de la zone du Mail qu'il convient d'intégrer comptablement et dont la 1<sup>ère</sup> échéance de remboursement est prévue dès 2017 ; de plus, le chantier de réhabilitation du logement de l'école arrivant à terme, il est nécessaire de réajuster les crédits initialement prévus et enfin, les services de l'Etat ont notifié les montants de DGF et DSR qui sont inférieurs aux prévisions de la Collectivité.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de modifier le budget communal 2017 comme suit.

#### Section de fonctionnement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
023 – Virt à l'invest	- 17 400.00	7411 – DGF	- 11 600.00
		74121 - DSR	- 5 800.00
<b>TOTAL</b>	- <b>17 400.00</b>	<b>TOTAL</b>	- <b>17 400.00</b>

## Section d'investissement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
1678 – Capital SDEER	+ 7 840.00	021 – Virt du fonct	- 17 400.00
2182-1002 – Epareuse	+ 3 000.00	1678 – Prêt SDEER	+ 31 121.00
2313-1005 – Logt école	+ 7 000.00	13258 – Aide SDEER	+ 31 121.00
2315-1006 – Square	- 37 240.00		
2188-1007 – Bouées	+ 2 000.00		
21534 – Intég SDEER	+ 62 242.00		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 44 842.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 44 842.00</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de décision modificative n° 1 tel que présentée par Monsieur le Maire.

### **4 - REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui rappelle que les travaux de réhabilitation du logement de l'école ont débuté mi-novembre 2016 et devraient être livrés fin mai ou début juin 2017.

Il explique qu'en cours de chantier, quelques réajustements se sont avérés nécessaires qui doivent donner lieu à la signature d'avenants aux marchés de travaux et faisant passer le coût de la réhabilitation à 91 704,35 € contre 87 408,99 €, soit une augmentation globale de 4,92 %.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer les avenants proposés ci-dessous sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

LOT	Entreprise	Marché initial HT	Avenant HT	Observations
1	SARL TURCOT	20 730.79 €	3 547.05 €	Démolition parquet séjour + dallage + cloisons et reprise d'enduits supplémentaire et adaptations diverses
2	Made in Bois	17 848.00 €	- 865.00 €	Diverses adaptations
3	DOUZILLE SA	8 856.37 €	1 198.75 €	Cloisons RDC
5	CARRE & ASSOCIES	11 307.86 €	- 691.45 €	Radiateurs réutilisés

8	ETOURMY	7 110.99 €	1 106.01 €	Carrelage séjour et adaptations diverses
---	---------	------------	------------	--

A Madame HERAUD qui souhaite savoir comment est aménagé la cuisine, Monsieur PALITO répond qu'il y a simplement un plan de travail, une hotte et un évier encastré.

Il propose par ailleurs d'organiser une visite lorsque les travaux seront terminés.

## **5 - FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire explique que, lors de son étude technique, SOLIHA, également maître d'œuvre des travaux de réhabilitation du logement de l'école, préconisait de fixer le loyer mensuel hors charges à 750 €.

Il propose donc au Conseil Municipal de suivre cette préconisation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel hors charges du logement de l'école à 750,00 € et la caution à un mois de loyer. Il est précisé par ailleurs que ce montant sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail de location en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers qui est de 125,33 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, dernier indice connu.

## **6 – AMENAGEMENT DES RUES CONTIGUES AU SQUARE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **6.1 - AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE CHARLES DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – PRECISIONS SUR LA DELIBERATION DU 22 FEVRIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 février 2017, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement sécuritaire de la rue Charles de Gaulle.

Il explique que depuis cette date et l'envoi en Préfecture du dossier de demande de financement le 1<sup>er</sup> mars, l'avant-projet définitif (APD) a été affiné par le bureau d'études DL INFRA, avec un impact financier faisant passer le projet de 94 620,50 € HT à 109 075,00 € HT sans malgré tout modifier les objectifs ci-dessous rappelés :

- Sécurisation de la traversée de la rue depuis l'école et l'ALSH pour accéder au square par la création de chicanes au droit de la sortie de l'école et la création de 2 plateaux contrastant avec la bande de roulement, placés à hauteur du trottoir à créer aux normes d'accessibilité en vigueur,
- Rendre semi-piétonne la rue par la réalisation d'un trottoir de 2 mètres de large le long de la façade de l'école et l'instauration d'une zone de rencontre tout du long de la rue de Gaulle avec signalétique adéquate,
- Sécurisation Vigipirate en interdisant le stationnement le long de la voie par la mise en place de barrières protectrices entre le trottoir et la chaussée roulante,
- Création de 6 places de stationnement en épi, dont une place PMR, à l'extrémité de la rue côté Cours des Poilus.

- Suppression du caniveau et création d'un réseau souterrain d'assainissement pluvial.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le plan de financement tel qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux préalables	3 268,00 €	Fonds parlementaires	10 000,00 €
Terrassements - Réseaux	23 026,00 €	Etat (DETR)	43 630,00 €
Voirie	57 550,00 €	Département	23 000,00 €
Sécurisation	23 031,00 €	Fonds propres	32 445,00€
Plan de récolement	551,00 €		
Plantations	1 650,00 €		
Total dépenses HT	109 075,00 €	Total recettes HT	109 075,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Considérant que l'avant-projet détaillé doit être en conformité avec les pièces constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE) dont la mise en concurrence devrait être lancée ce printemps,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'annuler et remplacer la délibération du 22 février 2017 par la présente,
- d'approuver le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- de modifier en ce sens le dossier de demande d'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- de charger Monsieur le Maire de signer tous documents inhérents à cette question.

## **6.2 - SECURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE CHARLES DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer engage, à partir de l'automne 2017, des travaux d'aménagement de voirie autour du square et à proximité de l'école pour répondre à une série d'objectifs identifiés à travers différentes études telles que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013, l'étude de voirie réalisée par le bureau d'études DCI Environnement en 2016 et la réalisation d'un nouveau plan de référence pour la période 2017-2027.

En ce qui concerne la rue Charles de Gaulle, il explique que les objectifs sont majeurs de par sa situation entre l'école et le square :

- Mise en accessibilité de la voie par la création d'un cheminement normalisé à 2,00 m et sécurisé par des potelets et barrières,
- Extension de la zone de rencontre à la rue Charles de Gaulle,
- Sécurisation de la traversée de la rue depuis l'école et l'ALSH pour accéder au square
- Sécurisation Vigipirate en interdisant le stationnement le long de la voie par la mise en place de barrières protectrices entre le trottoir et la chaussée roulante,



- Création de 6 places de stationnement en épi, dont une place PMR, à l'extrémité de la rue côté Cours des Poilus.
- Suppression du caniveau et création d'un réseau souterrain d'assainissement pluvial.

Avant de proposer le plan de financement tel qu'il suit, Monsieur le Maire précise qu'après reprise des réseaux réalisée ce printemps, les travaux d'aménagement devraient être lancés à l'automne 2017 sous maîtrise d'œuvre du cabinet DL INFRA.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux préalables	3 268,00 €	Fonds parlementaires	10 000,00 €
Terrassements - Réseaux	23 026,00 €	Etat (DETR)	43 630,00 €
Voirie	57 550,00 €	Département	23 000,00 €
Sécurisation	23 031,00 €	Fonds propres	32 445,00€
Plan de récolement	551,00 €		
Plantations	1 650,00 €		
Total dépenses HT	109 075,00 €	Total recettes HT	109 075,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus, solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation et charge Monsieur le Maire d'assurer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

### **6.3 - AMENAGEMENT DE LA RUE DU SQUARE- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer engage, à partir de l'automne 2017, des travaux d'aménagement de voirie autour du square et à proximité de l'école pour répondre à une série d'objectifs identifiés à travers différentes études telles que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013, l'étude de voirie réalisée par le bureau d'études DCI Environnement en 2016 et la réalisation d'un nouveau plan de référence pour la période 2017-2027.

Pour ce qui est de la rue du square, il explique que l'usure et la déformation de sa chaussée nécessite une réfection par un traitement en béton bitumineux de la voirie pour sécuriser la circulation automobile et que, parallèlement, il convient :

- de sécuriser les accès aux propriétés riveraines ainsi que le carrefour avec la Petite rue des Ecoles et la rue Charles de Gaulle (liaison centre/école) par la réalisation d'un carrefour traversant,
- de mieux gérer le pluvial par le profilage de la voie et la création de regards,
- d'aménager des places de stationnement formalisées le long du square,
- de donner un aspect général plus qualitatif par la végétalisation des abords et l'utilisation de matériaux de qualité.

Sachant que les travaux devraient être réalisés à partir de l'automne 2017, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Préparatifs	3 143,00 €	Département	20 342,50 €
Terrassements	7 832,00 €	Fonds propres	61 027,50 €
Réseaux	13 495,00 €		
Voirie	47 355,00 €		
Aménagements sécuritaires	7 484,00 €		
Plan de récolement	551,00 €		
Plantations	1 510,00 €		
Total dépenses HT	81 370,00 €	Total recettes HT	81 370,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus, solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation et charge Monsieur le Maire d'assurer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

#### **6.4 - AMENAGEMENT DE LA PETITE RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer engage, à partir de l'automne 2017, des travaux d'aménagement de voirie autour du square et à proximité de l'école pour répondre à une série d'objectifs identifiés à travers différentes études telles que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013 avec notamment l'objectif de créer une zone 20 « zone de rencontre » rendant ce secteur piéton, l'étude de voirie réalisée par le bureau d'études DCI Environnement en 2016 et la réalisation d'un nouveau plan de référence pour la période 2017-2027.

Pour ce qui est de la Petite rue des Ecoles, il explique qu'il convient de conforter son rôle de liaison principale entre le centre et l'école par un aménagement adapté de qualité similaire à celui du centre pour marquer son intégration à la future zone de rencontre qui sera mise en place une fois l'aménagement réalisé et ce afin de prioriser la marche comme mode de déplacement principal et sécuriser ce cheminement d'accès à l'école.

Sachant que les travaux devraient être réalisés à partir de l'automne 2017, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Préparatifs	2 397,50 €	Département	18 376,25€
Terrassements	4 268,50 €	Fonds propres	55 128,75 €
Réseaux	15 957,00 €		
Voirie	49 882,00 €		
Plan de récolement	1 000,00 €		
Total dépenses HT	73 505,00 €	Total recettes HT	73 505,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de la réalisation du projet d'aménagement de la Petite rue des Ecoles, en arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus et sollicite l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation.

Par ailleurs, l'Assemblée délibérante charge Monsieur le Maire d'assurer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun emprunt n'est prévu au budget communal et que les fonds propres apparaissant sur ces plans de financements proviennent de l'autofinancement dégagé, y compris les 22 000 € de mobilier prévu dans la rue Charles de Gaulle.

Monsieur PALITO montre et commente le plan du projet d'aménagement du square et des rues adjacentes. Il précise que le bureau d'études doit finaliser le dossier pour lancer la mise en concurrence des entreprises fin juin ou début juillet de façon à organiser les travaux de l'automne 2017 au printemps 2018. Il ajoute que les travaux actuellement en cours sur les réseaux devraient se terminer fin juin, voire en septembre avec la rue du Square.

## **7 - RESTAURATION D'ANCIENS REGISTRES – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Monsieur le Maire explique que d'anciens registres nécessitent à ce jour une restauration et précise qu'il s'agit des documents suivants :

- 42 plans d'alignement datant de 1874
- 1 registre paroissial 1789 – 1790
- 1 registre du 19<sup>ème</sup> siècle
- 1 état nominatif des habitants de 1836

Ces registres datant de plus de 100 ans, il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter le fonds départemental de soutien aux Communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique et d'arrêter ainsi le plan de financement de cette opération.

Restauration registres	2 046,06 €	Archives départementales (50 %)	1 023,03 €
		Commune	1 023,03 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>2 046,06 €</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>2 046,06 €</b>

Etant précisé que les devis ont été proposés par l'Atelier QUILLET et ont reçu un avis technique favorable des Archives Départementales.

## **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 – CIMETIERE – MODIFICATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la modification du règlement du cimetière et Monsieur PALITO donne quelques précisions à ce sujet.

### **8.2 – PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire explique que la jauge de 110 personnes de la salle des associations n'avère insuffisante depuis quelques années, notamment pour le repas des anciens et certaines manifestations.

Il indique qu'il lui paraît nécessaire d'envisager l'agrandissement sur la cour de cet équipement et qu'il compte lancer une consultation en ce sens avec une prestation en deux temps :

1°) Une tranche ferme consistant dans une étude de faisabilité technique, règlementaire et financière qui sera soumise à l'avis du Conseil Municipal avant toute suite à donner,

2°) Une tranche conditionnelle pour la maîtrise d'œuvre des travaux si l'Assemblée.

### **8.3 – TRAVAUX PAPI 1<sup>ER</sup> RANG**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dossier PAPI du Conseil Départemental lui a été adressé par les services préfectoraux et qu'il est conforme aux attentes de la Collectivité ; il va donc adresser un courrier d'accord au Préfet afin que l'enquête publique puisse se dérouler cet été.

### **8.4 – GIRATOIRE DE THOMAZEAU SUR LA RD 735**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de création d'un carrefour giratoire sur la RD 735 au niveau de Thomazeau vont débuter lundi 2 mai et qu'il est impossible de les décaler dans le temps du fait de ceux de La Maline qui devraient débuter en octobre.

Monsieur PALITO ajoute que ceux de l'entrée route du Bois devraient se terminer dans le courant de la semaine prochaine et que le carrefour de Thomazeau sera géré par moitié en commençant par le côté village (1 mois par moitié).

Il conclut en indiquant que les travaux de sécurisation de La Passe sont quant à eux prévus pour le mois de juin.

### **8.5 – PROJETS D'AMENAGEMENT DES PRISES ET DE LA PERGOLA**

Monsieur le Maire indique que l'Office National des Forêts, propriétaire des sites des Prises et de la Pergola, vient de déposer les permis d'aménager ces arrière-plages. Il précise que la procédure est estimée à environ un an du fait du passage obligé en Commission des Sites avec avis du Ministère de l'Environnement.

### **8.6 – LA MALINE**

Monsieur le Maire explique que le projet de La maline va faire l'objet d'un permis de construire modificatif afin de reculer la façade pour ne pas occulter l'œil de bœuf d'un riverain. Il ajoute que cette procédure devra obtenir l'accord préalable de la copropriété et que le contentieux à venir dudit riverain pourra alors être retiré par lui.

A ce sujet, il informe qu'il a reçu ce matin des membres de l'APSC qui ont regretté que la toiture de La Maline ne soit pas prévue en tuiles, que l'enseigne projetée soit très grande alors que rien n'a encore été arrêté à ce sujet et l'absence de végétalisation de la placette. Il indique qu'il a d'ores et déjà transmis ces remarques à la Communauté de Communes.

S'en sont suivis des échanges au sujet du devenir de la sculpture de cette placette au sujet de laquelle l'artiste a déjà pris contact avec la communauté de communes.

#### **8.7 – ELECTIONS LEGISLATIVES – PERMANENCES**

Monsieur le Maire procède à la composition des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours des législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin prochains.

#### **8.8 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 31 mai à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 H 50